

Wendake, le 10 novembre 2022

AVIS À LA POPULATION

Demandes concernant la délivrance des cartes de statut

Kwe,

Le présent avis vise à vous informer du processus pour les demandes de délivrance de cartes de statut d'Indien. Tout d'abord, il est important de noter que les demandes pour l'obtention du certificat sécurisé de statut indien (CSSI) sont privilégiées pour les membres déjà inscrit au registre des Indiens lors de votre renouvellement. Ces demandes doivent être adressées directement à Services aux autochtones Canada (SAC). Pour ce faire, vous pouvez visiter le site internet de la Nation à la section Services – [Certificat de statut](#) et utiliser les formulaires prévus à cet effet.

Il est également possible, de façon temporaire et pour un besoin spécifique (livraison d'une voiture, voyage, carte expirée, etc.), d'obtenir une lettre de SAC confirmant votre inscription au registre des Indiens. L'obtention de cette lettre se fait dans un délai de 7 à 10 jours. Vous pouvez faire la demande par téléphone au 1-800-567-9604 ou par courriel au infopubs@sac-isc.gc.ca. Cependant, même s'il s'agit d'un document officiel délivré par SAC, cette lettre n'est pas l'équivalent du certificat de statut (carte) et il est possible qu'elle ne soit pas acceptée dans certaines situations, puisqu'elle ne contient pas votre photo d'identification.

Puisque Services aux autochtones Canada ne nous transmet qu'un nombre limité de certificats pouvant être émis, il est encore possible de délivrer des cartes de statut (cartes rouges) directement au Conseil de la Nation huronne-wendat, mais pour des besoins urgents seulement. Pour ce faire, vous pourrez communiquer avec Mme Méлина Sioui, agente au registre des Indiens, au 418-843-3767 poste 2124 ou par courriel à demographie@wendake.ca

Tiawenhk !



Stéphane Picard
Chef responsable du dossier démographie